

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Quartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia Angeli,
Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Isabelle Lukebamoko-
Maduda, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha Al Masude,
Samir Ahrouch, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Christiane Defays, Kris Vanslambrouck, Nicolas
Lonfils, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;
Stéphanie Koplówicz, Simon De Beer, Nabil Boukili, Alexander Billiet, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.04.21

#Objet : Motion afin de lutter contre les comportements sexistes dans l'espace public (à la demande de Mesdames et Messieurs Hacken, Plovie, El Yousfi, Michaux, Van Vlasselaer et Koplówicz, conseillers communaux)- report du 16/03/2021#

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que celle contre le sexisme, est une lutte permanente. Si l'existence du problème est de plus en plus mise en lumière, force est de constater que le phénomène est banalisé. Plus de 9 femmes sur 10 déclarent avoir déjà été victimes de sexisme. Ce qui est alarmant, c'est que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes enregistre moins de 200 signalements annuels. C'est un feu clignotant, parfois le premier signe d'un comportement de plus en plus violent, d'un engrenage préoccupant.

Il y a une série de raisons au sous-signalement. L'une d'entre elles est évidemment le problème de la preuve, la parole de la victime contre celle du présumé agresseur, à ce qu'il en coûte à une personne d'aller déposer une plainte officielle.

Il existe pourtant une loi anti-sexisme, la Loi du 22 mai 2014, qui punit tout auteur de comportements sexistes d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1000 euros. Selon le GREVIO (Groupe d'Experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) il faut souligner la dimension préventive de cette loi sur le sexisme, défini comme tout geste ou comportement qui, dans les circonstances visées à l'article 444 du code pénal, a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle. Le GREVIO avait aussi mis en évidence tout l'intérêt que présente la législation sur le sexisme dès lors qu'elle vise des comportements qui, sans atteindre le seuil de gravité qui permettrait de les qualifier de violences aux termes de la Convention d'Istanbul, en sont souvent les précurseurs et/ou en favorisent l'apparition et la minimisation, en tant que manifestation des inégalités structurelles qui perdurent entre les femmes et les hommes.

Le Conseil communal de Forest :

Considérant l'exemple de la Police de Liège qui, après réception de doléances de citoyennes, et après que les inspectrices aient été elles-mêmes victimes de harcèlement une fois la tenue civile revêtue, a peut-être trouvé une solution partielle et a proposé au Parquet un dispositif particulier, par lequel des policières liégeoises se sont promenées en civil dans les rues fréquentées de la Cité ardente, dans des parcs et sur le Ravel. Elles étaient suivies de loin par des policiers prêts à intervenir, en cas de comportements tombant sous le coup de la loi ;

Considérant que l'expérience fut un « succès », puisqu'en trois interventions entre juillet et octobre dernier. 26 personnes ont été interpellées, 16 PV ont été rédigés et 10 rappels à la loi ont été faits ;

Considérant qu'il s'agissait aussi d'une opération de sensibilisation, la commissaire encourageant dans les médias les femmes à déposer plainte, mais aussi les témoins à réagir. Des folders d'information ont d'ailleurs été distribués à ces derniers lors des interventions ;

Considérant que le Bourgmestre de Bruxelles-ville vient d'annoncer le lancement d'une opération similaire dans les rues de la zone de police Bruxelles-Capitale et que Schaerbeek et Evere viennent également de mettre sur pied une opération similaire ;

Considérant qu'il est essentiel de lutter davantage contre le sexisme, pour que les femmes se sentent libres de circuler où elles l'entendent et ne soient pas forcées de ne fréquenter que des endroits ou des quartiers plus « sûrs » ;

Considérant le travail déjà effectué au sein du Conseil de Police de la zone Midi à travers la création d'un groupe d'évaluation de l'application de la Convention d'Istanbul au niveau local ;

Décide :

1. De demander au Conseil de Police de la Zone Midi :

- De mettre en place un système de prévention et de répression des actes sexistes en s'inspirant des opérations menées à Liège, Bruxelles-ville et Schaerbeek/Evere ;
- De veiller à ce que les équipes de police bénéficient d'une formation obligatoire aux violences sexistes (en ce compris dans l'espace public) intégrant une approche de genre, la déconstruction des stéréotypes et les facteurs de vulnérabilité ;
- De veiller à ce que les protocoles que les professionnel.le.s doivent mettre en œuvre quand ils.elles reçoivent des plaintes soient clairs, bien diffusés et maîtrisés par chaque membre des équipes de police.

2. De demander au Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s :

- D'investir dans la prévention tant du côté des hommes (éducation anti-sexiste, campagne de sensibilisation et de responsabilisation des harceleurs et des témoins) que du côté des femmes (outils de stratégie contre le harcèlement de rue, formations à l'autodéfense verbale et physique, ...) en s'appuyant sur les équipes de terrain du Service de Prévention ;
- D'organiser durant les festivals et les événements festifs forestois des campagnes de sensibilisation soit via le Service de Prévention soit en faisant appel à des associations spécialisées sur cette problématique ;

- De renforcer, au sein des animations Evras, l'éducation genrée et au respect de l'autre dès le plus jeune âge ;
- De poursuivre les balades genrées visant à travailler avec des femmes dans le cadre de l'aménagement du territoire, notamment sur la question de la sécurisation des espaces.

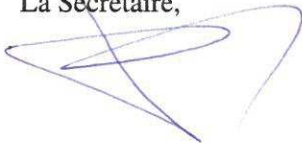
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente,
(s) Séverine De Laveleye

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,



Betty Moens



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin-délégué,



Mariam El Hamidine

